

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2021

Affichée à la porte de la Mairie le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 12

Suite à la convocation en date du **vingt-trois juin deux mille vingt et un**, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **vingt-huit juin deux mille vingt et un à dix-neuf heures**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

**Etaient Présents :**

Mesdames BAYEULLE Laurie, BOISSEAU Brigitte, PICHELIN Stéphanie et SINET Brigitte.  
Messieurs FELIX Frédéric, FLAMENT Benoît, FRAILLON Johan, FRAMBOURT Laurent, GOUJON Stéphane, MONCHAUX Frédéric, PADIEU Christophe et SALY Marc.

**Etaient absents excusés :**

Madame BARON Anne-Marie. Messieurs BUTEZ Sylvain, DEVOS Jérémy.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

**ORDRE DU JOUR:**

- \* Election du Secrétaire de Séance.
- \* Approbation du procès-verbal de la réunion du 12/04/2021.
- \* Budget Communal : décision modificative pour équilibrer les amortissements et réajuster les comptes d'investissements.
- \* URBANISME Dématérialisation ADS : déploiement de la solution de SMA-NetAgis.
- \* Elargissement adhésion SESV.
- \* Instaurer une participation financière :  
pour l'utilisation de la Salle de la Mairie et/ou l'utilisation de matériel.
- \* Associations : demandes de subventions.
- \* Questions diverses :

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- Centre de gestion : Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissement sexistes.
- Périscolaire : modification des horaires d'accueil pour la rentrée de septembre 2021.

(VOTE : « Pour » : 12 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0 )

\* **D'ACCEPTER** la modification de l'ordre de jour.

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance. Mme PICHELIN Stéphanie est élu(e) pour remplir cette mission.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2021.

Le procès-verbal est approuvé :

(VOTE : « Pour » : 12 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0 )

## BUDGET COMMUNAL

### OBJET : Décision modificative n°1

Le Budget présente un déséquilibre suite aux crédits inscrits sur les comptes d'amortissements.  
Mr le Maire propose les virements de crédits suivants :

#### En Investissement :

##### Dépense :

Compte 21534 – 21 opération 15 « Voies et réseaux »	= - 9 000.00 €
Compte 2041582 – 20 opération 15	= + 9 000.00 €
Création de 3 points lumineux (sente école)	

#### En Fonctionnement :

##### Dépense :

Compte 60623 - 011 – « Alimentation »	= - 3 000.00 €
Compte 60628 – 011 - « Autres Fournitures non stockées »	= - 1 438.00 €
Compte 6247 – 011 – « Transports collectifs »	= - 2 000.00 €
Compte 6411- 012- « Personnel titulaire »	= - 1 000.00 €
Compte 6413 – 012- « Personnel non titulaire»	= - 500.00 €
Compte 6453 – 012- « Cotisations caisses de retraites»	= - 500.00 €
Compte 6454 – 012- « Cotisations ASSEDIC »	= - 500.00 €
Compte 6455 – 012- « Cotisations assurances personnel»	= - 1 500.00 €
Compte 6531 – 65 – « Indemnités des élus »	= + 4 800.00 €
Compte 6533 – 65 – « Cotisations retraite des élus »	= + 200.00 €
Compte 6811 – 042 « Dot amortissements »	= - 1 627.00 €
Compte 739218- 014 « Autres prel fisc entre collect »	= + 10 065.00 €
Compte 022 « Dépenses imprévues »	= - 3 000.00 €

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :

(VOTE : « Pour » : 12 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

\* **D'ACCEPTER** les virements de crédits proposés afin d'équilibrer le budget et de réajuster certains comptes.

## URBANISME

### OBJET : Dématérialisation ADS.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les dossiers d'urbanisme seront traités par voie dématérialisée, ce qui nécessite le déploiement de SMA-NetAgis et OCI (nos prestataires SIG - logiciel de droit des sols) pour une solution informatique de dématérialisation pour l'ensemble des communes de la CCRV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

(VOTE : « Pour : 12 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

- D'émettre un avis favorable pour actualiser la convention de mise à disposition du SC-ADS : ajout d'un article 3 sur la saisine par voie électronique et l'instruction dématérialisée.

- D'autoriser Mr Le Maire a signé la convention.

## Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois

### **OBJET : Elargissement de l'adhésion.**

La CCRV ayant repris la compétence eau des communes : BIEUXY, HARAMONT, PERNANT, RETHEUIL et TAILLEFONTAINE, demande leur adhésion au SESV par délibération du 24 janvier 2020.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré sollicite l'adhésion de ces communes au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE :**

(VOTE : « Pour : 0 – « Contre » : 12 – « Abstention » : 0 )

- En votant contre : De **ne pas** adhérer au SESV.

## Location de Salle ou de matériel

### **OBJET : Participation financière.**

Plusieurs associations demandent à utiliser notre salle du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie pour leur activité (Bridge, Champ des gongs...)

Faut-il mettre en place une participation financière symbolique pour la mise à disposition de la salle ? A la séance, a l'année de janvier à décembre ou de septembre à juin selon les activités ?

Par exemple : proposition de Mr Le Maire : Tarif pour une séance occasionnelle : 20 € / séance

Tarif pour des séances régulières sur l'année : 30 € /mois

Gratuité pour les associations de Pernant pour réaliser leur assemblée générale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE :**

(VOTE : « Pour : 12 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

- De mettre en place des tarifs pour des séances régulières mais aussi occasionnelles.

- D'établir un règlement intérieur.

De même, pour la demande de prêt de matériel (Chapiteaux, tables/bancs...), faut-il mettre en place un tarif de location ou décider de ne plus prêter ?

Mr Le Maire propose de ne plus mettre à disposition le matériel aux habitants et associations extérieures mais seulement aux associations de Pernant lors de leurs manifestations et événements communaux (à titre gratuit) ainsi qu'aux habitants bénévoles de Pernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE :**

(VOTE : « Pour : 12 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

- De ne plus mettre à disposition le matériel communal aux habitants et associations extérieures mais seulement aux associations de Pernant lors de leurs manifestations et événements communaux (à titre gratuit) ainsi qu'aux habitants bénévoles de Pernant.

## ASSOCIATIONS

### **OBJET : Demandes de subvention pour l'année 2021.**

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :

- \* **D'ATTRIBUER une subvention communale** pour l'année 2021 aux associations suivantes :

Nom de l'association	Vote	Montant Versé en 2020	Montant voté en 2021
Ass Cantonale Loisirs et Culture	« Pour » : 12 - « Contre » 0 - « Abst » : 0	50 €	50 €
Bleuet de France	« Pour » : 0 - « Contre » 12 - « Abst » : 0	0 €	0 €
Ass Culture et patrimoine de PERNANT	« Pour » : 11 - « Contre » 0 - « Abst » : 0	400 €	600 €
Ass sauvegarde de l'Abbaye Notre Dame de Valsery	« Pour » : 7 - « Contre » 5 - « Abst » : 0	50 €	50 €
FOOT AS PERNANT	« Pour » : 10 - « Contre » 0 - « Abst » : 2	1 800 €	1 800 €
Association Soissons 14/18	« Pour » : 0 - « Contre » 12 - « Abst » : 0	0 €	0 €

\* **D'INSCRIRE** ces dépenses au Budget Primitif 2021 au compte 6574.

### Centre de Gestion

**OBJET : Dispositif de signalement.**

Le décret 2020-256 du 13 mars 2020 impose aux collectivités territoriales la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.

Le Centre de Gestion de l'Aisne lors de son conseil d'administration du 09 mars 2021 a décidé d'effectuer cette mission en interne et de proposer ce service à ses collectivités affiliées sans contrepartie financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE :**  
 (VOTE : « Pour : 12 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0 )

- De **confier** cette mission au CDG.

### Périscolaire

**OBJET : Révision des articles 1, 3 et 6.**

**Article 1 actuel :** Les horaires.

La garderie fonctionne exclusivement en période scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi.  
 Les enfants sont accueillis et encadrés par le personnel communal :

- Le Matin de 7h à 8h30.
- Le Midi de 12h à 13h30.
- Le Soir de 16h à 19h00.

**Les parents sont tenus de respecter les horaires et plus particulièrement celui de 19h00.**  
 Sinon l'enfant sera confié à la gendarmerie de Vic sur Aisne.

**Article 1 proposé** : Les horaires.

La garderie fonctionne exclusivement en période scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi.  
Les enfants sont accueillis et encadrés par le personnel communal :

- Le Matin de 7h30 à 8h30.
- Le Midi de 12h à 13h30.
- Le Soir de 16h à 18h30.

**Les parents sont tenus de respecter les horaires et plus particulièrement celui de 18h30.**  
Sinon l'enfant sera confié à la gendarmerie de Vic sur Aisne.

**Article 3 actuel** : Les repas.

Les repas fournis par les parents doivent être transportés avant 8h20 au périscolaire dans un sac iso thermique avec des blocs réfrigérants en nombre suffisant. Les noms et prénoms de l'enfant sont inscrits sur chaque contenant. A l'arrivée, le repas est déposé dans le réfrigérateur muni d'un thermomètre.

Pour les repas API, les parents doivent réserver au plus tard la veille avant 10h00.

**Article 3 proposé** : Les repas.

Il n'y a plus de repas parents seulement des repas API restauration.

Les parents doivent réserver les repas au plus tard le jeudi de la semaine précédente et en cas d'annulation la veille avant 10h00 sinon le repas sera facturé.

**Article 6 actuel** : Les tarifs.

Ils peuvent être révisables à chaque rentrée scolaire (en septembre).

- Le Matin : 2€
- Le Midi : 2€ panier repas fourni par la famille  
5€ repas fourni par API
- Le Soir de 16h à 18h : 3€00 goûter compris
- L'heure supplémentaire du soir de 18h à 19h : 1 €00

2 formules pour le forfait semaine (matin, midi et soir) :

- soit 20 € sans le repas
- soit 32 € avec le repas fourni par API Restauration.

**Article 6 proposé** : Les tarifs.

Ils peuvent être révisables à chaque rentrée scolaire (en septembre).

- Le Matin : 2€
- Le Midi : 5€ le repas API
- Le Soir de 16h à 18h : 3€00 goûter compris

2 formules pour le forfait semaine (matin, midi et soir) :

- soit 20 € sans le repas
- soit 32 € avec le repas fourni par API Restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** que ce sujet doit d'abord être abordé en commission Périscolaire. Puis représenté ensuite en réunion de conseil.

<b><u>QUESTIONS DIVERSES</u></b>
----------------------------------

\* Pour information, la CCRV procède à la réfection d'une partie de la route UC 5 (Cutry/Pernant) à partir du 29 juin, pendant 15 jours. Une déviation sera mise en place.

\* Suite à la Commission de travaux en date du 14 juin, voici quelques décisions qui ont été prises :

- Inondation rue de Poussemy, la pose de gabions s'élève à 13 000 € selon le meilleur devis. Cela est donc reporté au prochain budget, le temps de monter les dossiers de subvention.

- De même pour la reconstruction du mur en pierre de Mme LE DUC, suite au frappé d'alignement, car le devis s'élève à 18 996 € (voir pour des subventions du fait de l'accès pompier).

- réfection d'une partie du chemin qui mène aux étangs (blokos), 3 camions de remblais vont être commandés (valeur 4 500 €)

- Mr Butez se charge de renouveler les guirlandes de Noël, budget 3 000 € TTC

- Une nouvelle campagne de remplacement des N° de rue va être réalisée, ainsi que le remplacement de panneaux de rue vétustes et la pose d'un panneau directionnel, indicateur de lieux (mairie, école, cimetière...).

Cette opération sera menée par Mr Frambourt et Mr Saly. (131 n°, 14 nom de rue, 9 piquets et 8 panneaux autres)  
Devis estimatif 3 600 €

- Lotissement de la Petite Couture : Mme Dupasquier nous a signalé que les rondins de soutènement de terre au niveau du stop tombaient sur la route. Un courrier va être distribué aux habitants de ce lotissement privé pour leur demander l'autorisation de les enlever. La Commune n'envisage de réaliser aucuns travaux de remplacement, le talus ne lui appartenant pas.

- Autre sujet abordé par Mr Flament : rue de Poussemy, au stop à l'intersection de l'impasse menant chez Mme Frayon. Lorsque les poubelles sont sorties, il n'y a plus aucune visibilité. Prévoir un emplacement spécial poubelles ? Mettre une nouvelle glace ou remplacer celle déjà en place ?

\* La boulangerie de Coevres rouvre au 1<sup>er</sup> juillet et reprendra les tournées dont Pernant à partir de septembre. Une information sera faite auprès des habitants le moment venu.

\* Réalisation d'un comptage de véhicule sur la rue de la Pierre Laye et Poussemy.

La séance est levée à 20h51.

-----O-----